

pression que sans doute il regrette d'avoir subie.

De tout cela il résulte que la Chambre est dans une assez fausse position et qu'elle va faire une grande injustice à M. Decelles, qui va se trouver ainsi puni pour sa politique et parce qu'il est conservateur.

M. DEVLIN—Je suis surpris de voir que l'opposition s'efforce de créer des embarras aux membres de ce côté-ci de la Chambre. Pendant qu'ils étaient au pouvoir leurs adversaires politiques n'avaient pas l'avantage d'avoir d'emploi. Tous les bureaux du gouvernement à Ottawa sont remplis des partisans de l'honorable député qui vient de parler, et je crois que je puis affirmer avec certitude que pas un seul d'entre eux n'a été destitué. Quoique l'honorable député dise devant la Chambre, que l'homme en faveur duquel il a parlé a été puni pour sa politique, je crois qu'il se trompe.

La conduite du gouvernement à cet égard ne permet aucun soupçon. Le ministère a plus d'une fois reçu des reproches de ses partisans pour avoir négligé les intérêts de ceux qui le supportaient depuis longtemps, et en effet il est tout naturel qu'ils favorisent de préférence leurs partisans que leurs adversaires. Voilà ce que j'en pense.

A toutes les fois que je serai appelé à voter je pencherai toujours en faveur de mes amis, et contre ceux qui me font opposition. C'est pourquoi j'appuierai la position prise par la Chambre sur cette question.

M. BLAIN—Les deux côtés de la Chambre sont dans une fausse position. J'ai essayé de démontrer que l'on ne devait pas placer un homme dans un emploi, où l'exercice de ses devoirs pouvait être contraire à ses opinions ; je n'hésite pas un seul instant à dire que le journaliste qui fait le compte-rendu des débats de la Chambre ne devrait pas être employé, et que cette personne qui publie un journal conservateur ne devrait pas avoir cette entreprise.

Si nous voulons que nos employés restent ce qu'ils doivent être — des hommes indépendants, et qui feront toujours leur devoir, quel qu'il soit, — nous ne devons pas les placer dans cette fausse position. Les deux côtés de la

Chambre essaient de protéger leurs partisans au dépend du gouvernement. Je crois, M. l'Orateur, que ces deux messieurs devraient être destitués.

M. DELORME—Je crois qu'on s'est laissé induire en erreur sur cette question. Les intentions que l'on a attribuées à l'autre côté de la Chambre ne sont pas justifiées par les circonstances. Où est la responsabilité ? La traduction de la dernière session avait été faite avec tant de négligence, que des députés avaient décidé d'obtenir un changement pour le mieux.

Un bon nombre d'entre nous voulions donner ce travail aux traducteurs français, qui sont responsables à la Chambre. C'est là la vraie raison qui nous a engagés à faire ce changement.

Hon. M. BLANCHET—J'espère que le président du Conseil ne refusera pas de se rendre à l'appel qu'on lui a fait. Je reçois presque tous les jours des lettres de mes commettants et amis qui me demandent de leur envoyer des exemplaires du compte-rendu officiel. Je n'ai pu que leur répondre ceci : "Je n'ai pas encore d'exemplaires de la version française." Le président du Conseil est responsable de ce retard.

Il y a quelque chose de suspect là-dessous.

Un jour M. Decelles est l'homme le plus capable que le comité puisse choisir. On refuse jusqu'à un honnête Irlandais qui s'offre de prendre l'entreprise à 90 centins la page d'après le principe, je suppose, qu'il est inutile pour un Irlandais de soumissionner. J'aimerais savoir comment M. Decelles a-t-il pu ainsi tomber en défaveur.

"Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé."

J'ai toute confiance dans le rédacteur sténographe de la Chambre, qui est éditeur-propriétaire d'un journal ministériel, et il est reconnu que M. Decelles a l'intelligence, l'éducation, et l'honnêteté nécessaires pour traduire les débats. L'honorable député de L'Islet pourrait peut-être nous dire pourquoi la population française de Québec est aussi longtemps privée du compte-rendu officiel des débats dans sa langue. J'insiste fortement sur ce que le président du Conseil nous donne quelques explications.

Les députés sont ensuite appelés et